Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Jean-Yves Fortin

Date: 2026-01-30

Frontenac, le 30 janvier 2026

À l'attention de l'Office des transports du Canada,

Par la présente, je souhaite déposer un mémoire dans le cadre de la consultation concernant le projet de construction d'une voie de contournement ferroviaire.

Je tiens à exprimer mon opposition à ce projet, principalement en raison des impacts environnementaux majeurs qu'il risque d'entraîner, et plus particulièrement des risques sérieux pour la nappe phréatique. Les travaux de grande envergure requis pour un tel projet (excavation, dynamitage, modification des sols) comportent des dangers bien documentés pour les eaux souterraines, tant sur le plan de la qualité que de la disponibilité de l'eau potable pour les citoyens.

Cette inquiétude n'est pas théorique. Ma mère a été directement touchée par des problèmes similaires à Frontenac, lorsque la Ville de Lac-Mégantic a procédé au creusage de puits. Ma mère a alors subi d'importants problèmes d'approvisionnement en eau, tant au niveau de la quantité que de la qualité. Plusieurs voisins du même secteur ont vécu des situations comparables. Ces expériences démontrent de façon très concrète que les interventions dans le sol peuvent avoir des conséquences durables et coûteuses pour les citoyens, souvent sans solution simple ni compensation adéquate.

Au-delà des enjeux environnementaux, je considère également que ce projet représente un gaspillage de fonds publics. Les sommes colossales nécessaires à la construction d'une voie de contournement pourraient être utilisées de manière beaucoup plus responsable et efficace pour améliorer directement la sécurité ferroviaire: entretien accru des infrastructures existantes, modernisation des équipements, renforcement des normes de sécurité et des mécanismes de surveillance, ainsi qu'une meilleure prévention des risques pour les populations riveraines.

Investir dans la sécurité ferroviaire aurait des retombées positives immédiates et durables, tout en évitant de créer de nouveaux problèmes environnementaux et sociaux. À l'inverse, la construction d'une nouvelle voie de contournement fait porter aux citoyens et à l'environnement des risques importants, sans garantie que les bénéfices annoncés compenseront les impacts négatifs.

Pour toutes ces raisons, je demande respectueusement à l'Office des transports du Canada de reconsidérer ce projet et de privilégier des solutions axées sur la sécurité ferroviaire et la protection de l'environnement et des ressources en eau.

Je vous remercie de l'attention portée à ce mémoire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Yves Fortin